



SANTÉ

DE LA FONDATION SANTÉ BAIE-DES-CHALEURS

Règlements et modalités de participation à la Loto Santé 2023

Titulaire

Organisme : Fondation Santé Baie-des-Chaleurs

Numéro de licence : 348

Tirage

Cette loterie est strictement réservée au personnel du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie – Réseau local de services de la Baie-des-Chaleurs.

Le nombre de billets est limité à 350. Le coût est fixé à 104 \$. Ce montant peut être prélevé directement à la source selon les périodes de paie en vigueur. L'employé peut aussi payer directement la totalité de son billet au coût de 104 \$. L'engagement est d'un an et s'échelonne sur une période de 52 semaines, à partir de la deuxième période de paie de janvier 2023.

La présence du gagnant n'est pas requise lors du tirage. En cas de départ de l'emploi, le participant aura le choix d'annuler ou de poursuivre son adhésion pour l'édition en cours.

Les tirages ont lieu au bureau de la Fondation à l'Hôpital de Maria, à 11 h 45, aux dates prédéterminées. Les billets gagnants sont retirés du tirage au sort pour les tirages restants de l'édition.

Prix

Les prix sont des lots en argent, totalisant 15 000 \$. La distribution est comme suit :

2023-01-26 (1 000 \$)	2023-07-20 (2 x 500 \$)
2023-02-16 (2 000 \$)	2023-08-24 (1 000 \$)
2023-03-23 (1 000 \$)	2023-09-21 (1 000 \$)
2023-04-20 (1 000 \$)	2023-10-19 (1 000 \$)
2023-05-18 (1 000 \$)	2023-11-16 (1 000 \$)
2023-06-22 (2 000 \$)	2023-12-14 (2 x 1 000 \$)

Réclamation des prix

Les prix peuvent être réclamés en personne au bureau de la Fondation Santé Baie-des-Chaleurs jusqu'au 22 mai 2023.